

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022



**Liste des délibérations suite à la séance du Conseil Municipal
du Lundi 12 décembre 2022 à la mairie de Nostang :**

| DATE | NUMÉRO D'ORDRE | INTITULÉ | VOTE |
|------------|----------------|--|--|
| 12/12/2022 | DE-2022-10-01 | Adhésion de la commune au projet « L'écoutille » | Voix : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1 (Lucie KOWAL) |
| 12/12/2022 | DE-2022-10-02 | Marché de réhabilitation et d'extension de la mairie | Voix : Pour : 15 Contre : 2 (Denis L'ANGE, Claude CONAN) Abstention : 0 |
| 12/12/2022 | DE-2022-10-03 | Aménagement d'une tyrolienne, de table de ping-pong, et d'un baby-foot (place Eugene LE BIHAN) | Voix : Pour : 15 Contre : 2 (Ghislaine BROQUARD, Anne-Françoise LE BIHAN) Abstention : 0 |
| 12/12/2022 | DE-2022-10-04 | Cession du lot numéro 10 de lotissement de KOED AR LANN | Voix : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| 12/12/2022 | DE-2022-10-05 | Décision modificative numéro 3 du budget de la commune | Voix : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| 12/12/2022 | DE-2022-10-06 | Partage de la taxe d'aménagement au sein au bloc communal | Voix : Pour : 10 Contre : 4 (Jean-François THIEBOT, Solenn LOEZIC, Denis L'ANGE, Véronique PERON) Abstention : 3 (Nolwenn GENTIL, Didier LE CHANU, Lucie KOWAL) |

Membres du conseil municipal

| | | |
|--|----------------------------|--------------------------------|
| Jean-Pierre GOURDEN | Christophe TERRES | Marie LE QUINTREC |
| Présent | Présent | Présente |
| Claude CONAN | Ghislaine BROQUARD | Denis L'ANGE |
| Présent | Présente | Présent |
| Dominique TRECANT | Renée GAIVORT | Anne-Françoise LE BIHAN |
| Présent | Présente | Présente |
| Thibaut DE LA MOTTE | Véronique PERON | Didier LE CHANU |
| Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN | Présente | Présent |
| Nolwenn GENTIL | Pierre-Alain LOEZIC | Lucie KOWAL |
| Présente | Présent | Présente |
| Philippe DEPUTTE | Solenn LOEZIC | Jean-François THIEBOT |
| Absent excusé | Présente | Présent |
| Myriam ROSSOLIN | | |
| Absente excusée | | |

Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-10-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT.

Etaient absents : Philippe DEPUTTE absent excusé
Myriam ROSSOLIN absente excusée
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Christophe TERRES

ADHESION DE LA COMMUNE AU PROJET « L'ECOUTILLE »

Maire LE QUINTREC, adjointe aux affaires sociales, le projet « L'écoutille » est un dispositif mis en place en faveur des personnes victimes de violences. Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les personnes qui subissent ou ont subi des violences. C'est pour cela que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, les membres du groupe de travail « Précarité » ont décidé de réagir et d'apporter des solutions et réponses face à ces violences pour les habitants du territoire.

« L'écoutille » a été mis en place suite à la fermeture, pour cause de manque de financement, d'une ancienne association « Moments Pour Elle » dont l'objectif était le même. Une étude a montré une absence forte de lieu d'accueil pour les personnes victimes de violences sur le territoire.

Le projet « L'écoutille » est porté par la Sauvergarde 56 et le CIDFF du Morbihan (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles).

« L'écoutille » est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pluridisciplinaire. Il est ouvert quatre jours dans la semaine (20 heures). C'est un accueil qui privilégie la sécurité, la confiance et le bien-être des personnes résidant sur les 25 communes de l'agglomération Lorientaise. Il propose des entretiens individuels afin d'installer une confiance avec la personne et de découvrir leur réelle situation. Il apporte des conseils, des renseignements et des solutions qui répondent aux demandes de celles-ci.

Les enjeux et les objectifs pour le territoire :

Ce projet prévoit d'organiser un accueil des personnes victimes de violences dans un lieu de ressources et de sécurité et de leur apporter un accompagnement et une prise en charge, des entretiens individuels et des solutions. C'est un soutien pour les personnes victimes qui se sentent en sécurité et écoutées.

Ce projet permettra également de mener des actions de prévention sur le territoire afin d'informer les habitants et de soutenir les victimes.

Engagement des communes : participation financière :

Suite aux résultats de l'étude-action réalisée en octobre 2020 par le CDIFF ayant pour objet de renforcer l'accompagnement et d'identifier au mieux les besoins des personnes victime de violences sur le territoire de Lorient, l'État, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et les 25 communes de l'agglomération de Lorient ont décidé de s'engager à soutenir financièrement le projet de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes : « L'écoutille ».

D'après le rapport d'activité à mi-parcours, en février 2022, le budget prévisionnel du dispositif était de 154 750,00 €.

Ici, chaque commune partenaire finance une partie du projet au prorata de son nombre d'habitants. Les communes qui financent, adhèrent au projet.

BBO Communauté souhaite s'engager dans ce projet afin d'aider et d'apporter des réponses aux personnes victimes de violences. Cette volonté d'engagement serait de se tourner vers Lorient et de profiter de la montée en charge du dispositif « L'écoutille » afin de s'y inscrire pour permettre aux habitants des communes de pouvoir bénéficier du dispositif.

Il est donc demandé à la commune de Nostang si elle souhaite adhérer et participer financièrement à ce projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violences, avant de signer la convention* nous liant avec le CDIFF.

Cette participation financière pour la commune de Nostang est fixée à 533 € (soit 0.34 centimes par habitants).

Après en avoir délibéré, et avec une abstention (Lucie KOWAL) et 16 voix pour, le conseil municipal

- APPROUVE la participation de la commune au projet « l'écoutille » ;
- APPROUVE la participation financière de la collectivité ;
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

Certifié conforme, le 13/12/2022

Le Maire,


Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,

Christophe TERRES



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-10-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT.

Etaient absents : Philippe DEPUTTE absent excusé
Myriam ROSSOLIN absente excusée
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Christophe TERRES

MARCHE DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

VU la délibération numéro DE-2022-06-04 en date de 13 septembre 2022 portant lacement de la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie ;

VU le rapport d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres en date du 08 novembre 2022 ;

VU le rapport d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres en date du 25 novembre 2022.

Monsieur Le Maire rappelle que le marché, divisé en 13 lots, a été mis en ligne le 15 septembre dernier avec pour date de remise des offres en 19 octobre 2022 à 14 h 00.

Suite à la commission d'appel d'offres du 08 novembre 2022, il a été lancé une phase de négociation avec des réponses demandées pour le 21 novembre 2022.

Le 25 novembre 2022, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour étudier et analyser les offres accompagnées par le maître d'œuvre.

Voici les attributions décidées par la CAO.

• **Lot n°1 : Terrassement VRD**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise EUROVIA.

➤ **Pour un montant HT : 35 754, 95 €**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601485-20221212-20221002-DE

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|----------------------------|----------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°1 : Terrassement VRD | 5- SAS PIGEON BRETAGNE SUD | 46/60 | 35,6/40 | 81,6/100 |
| | 13-SASU EUROVIA | 53/60 | 39,5/40 | 92,50/100 |
| | 19- SARL CHAUVIRÉ-TP | 30/60 | 40/40 | 70/100 |

• **Lot n°2 : Démolition – Gros œuvre**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **CONSTRUCTIONS LANVAUDAISES**.

➤ Pour un montant HT : 183 000 €

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N° 2 : Démolition - Gros œuvre | 6- SAS ADR constructions | 40/60 | 40/40 | 80/100 |
| | 22- SAS SOMAK | 45/60 | 39,46/40 | 84,46/100 |
| | 28-SAS SGO | 30/60 | 32,52/40 | 62,52/100 |
| | 29-SAS Constructions Lanvaudaises | 60/60 | 38,01/40 | 98,01/100 |

• **Lot n°3 : Charpente**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **THETIOT**.

Pour un montant HT : 102 758,10 €

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°3 : CHARPENTE | 9-SCOP Menuiserie THETIOT | 30/60 | 40/40 | 70/100 |
| | 30-SARL Charpente Le Trudel | 35/60 | 26,54/40 | 61,54/100 |

• **Lot n°4 : Couverture**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **SARL JEGO**.

➤ Pour un montant HT : 46 170,31 €

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|----------------------|----------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°4 : COUVERTURE | 3- SARL JEGO Couverture | 36/60 | 40/40 | 76/100 |
| | 17-EURL ROLLAND Couverture | 24/60 | 35,77/40 | 59,77/100 |

• **Lot n°5 : Menuiserie extérieures**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **ALUMINIUM DE BRETAGNE**.

➤ Pour un montant HT : 52 858,00€

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|--|------------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°5 : MENUISERIES EXTÉRIEURES | 25-SAS Aluminium de Bretagne | 43/60 | 33.74/40 | 76.74/100 |

• **Lot n°6 : Plâtrerie-isolation**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **ABI CRÉATION**.

➤ **Pour un montant HT : 70 480,35 €**

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|---------------------------------------|-------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N° 6 : PLÂTRERIE-ISOLATION | 10 : SASU Raoul Maurice | 45/60 | 30.81/40 | 75.81/100 |
| | 23-SAS PIKARD | 40/60 | 38.92/40 | 78.92/100 |
| | 24-ABI Création | 45/60 | 40/40 | 85/100 |

• **Lot n°7 : Menuiserie intérieure**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **PLASSART**.

➤ **Pour un montant HT : 138 204,00 €**

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|---|-----------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N° 7 : MENUISERIE INTERIEURE | 9-SCOP Menuiserie THETIOT | 30/60 | 40/40 | 70/100 |
| | 16- SAS PLASSART Menuiserie | 51/60 | 29.58/40 | 80.58/100 |

• **Lot n°8 : Chape et revêtement de sol**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **SCOP-SARL DUPUY**.

➤ **Pour un montant HT : 27 565,37 €**

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|---|---------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°8 : CHAPE ET REVETEMENT DE SOL | 12- SCOP-SARL DUPUY | 34/60 | 40/40 | 74/100 |

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **SARL LGBE**.

➤ **Pour un montant HT : 66 932,13 €**

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|------------------------------|---------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°9 - ÉLECTRICITE | 14- SAS LAUTECH | 60/60 | 37.83/40 | 97.83/100 |
| | 20-SARL LGBE | 60/60 | 40/40 | 100/100 |
| | 21-SAS BRUNET-SNERE | 60/60 | 34.78/40 | 94.78/100 |
| | 27-SAS ETS Lavenant | 60/60 | 21.09/40 | 81.09/100 |

• **Lot n°10 : Chauffage – ventilation**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **SANITHERM**.

➤ **Pour un montant HT : 136 272,91 €**

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|----------------------------------|------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°10 - CHAUFFAGE VENTILATION | 18-SAS SANITHERM | 60/60 | 37/40 | 85.42/100 |

• **Lot n°11 : Peinture et nettoyage**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **COULEURS TENDANCE**.

➤ **Pour un montant HT : 16 467,89 €**

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|----------------------------------|-----------------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°11 - PEINTURE ET NETTOYAGE | 2 : SASU GOLFE PEINTURE | 50/60 | 30.72/40 | 80.72/100 |
| | 4 : SARL SMP | 45/60 | 33.91/40 | 78.91/100 |
| | 6-SAS Solorpec Bâtiment | 42/60 | 35.98/40 | 77.98/100 |
| | 11-SARL LORIC | 46/60 | 37.29/40 | 83.29/100 |
| | 15-Armor Peinture Plâtrerie | 46/60 | 40/40 | 86/100 |
| | 24-B Couleurs Tendence | 48/60 | 39.37/40 | 87.37/100 |

• **Lot n°12 : Signalétique**

Compte tenu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise **SIGMA SYSTEMS**.

➤ **Pour un montant HT : 1 966,70 €**

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|--------------------------|----------------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N° 12 : SIGNALÉTIQUE | 1-SAS Techni Gravure | 2/60 | 28.61/40 | 30.61/100 |
| | 7- Sigma Systems | 54/60 | 40/40 | 94/100 |

• **Lot n°13 : Dépose des matériaux contenant de l'amiante**

Étant donné qu'aucune réponse n'a été reçue sur Megalis et que le délai de réponse a expiré, une consultation en direct est mise en place. La remise des offres de la nouvelle consultation est prévue le 9 décembre 2022.

| Lots | Entreprises | Valeur technique /60 | Prix /40 | Note finale |
|--|-----------------|----------------------|----------|-------------|
| LOT N°13 - DEPOSE DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE | LOT INFRACTUEUX | | | |

Après en avoir délibéré et avec 2 voix contre (Denis L'ANGE et Claude CONAN) et 15 voix pour, le conseil municipal :

- D'APPROUVER le choix des entreprises pour les 13 lots telle que proposée par la CAO ;
- ATTRIBUE les marchés conformément au rapport de la CAO ;
- D'AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

Certifié conforme, le 13/12/2022

Le Maire,

Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,


Christophe TERRES

Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-10-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT.

Etaient absents : Philippe DEPUTTE absent excusé
Myriam ROSSOLIN absente excusée
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Christophe TERRES

AMENAGEMENT D'UNE TYROLIENNE, TABLE DE PING-PONG ET D'UN BABY-FOOT PLACE EUGENE LE BIHAN

Christophe TERRES, adjoint en charge des travaux explique que dans le prolongement du city stade, il est proposé d'aménagement un espace ludique et de jeux pour les jeunes Nostangais par l'installation d'une tyrolienne de 35 mètres, d'une table de ping-pong et d'un babyfoot. Ces installations émanent toutes du budget participatif. Cela permettra de conforter l'espace sportif et ludique déjà présent avec le city park et le stade de football et d'offrir aux Nostangais de nouvelles structures en accès libre. Après consultations voici les éléments retenus :

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601485-20221212-20221003-DE



Cet aménagement se chiffre comme suit :

- Babyfoot et table de ping-pong : 4 494 € HT
- Tyrolienne : 20 078,43 € HT

Soit un total de 24 572.43 € HT et 29 486.92 € TTC

Le conseil départemental pourrait subventionner ce programme à hauteur de 20 % soit une subvention de 4 914.48 € HT et 5897, 39 TTC.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601485-20221212-20221003-DE

| Dépenses | | | Recettes | | |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| | HT | TTC | | HT | TTC |
| Table de ping-pong et babyfoot | 4 494,00 € | 5 392,80 € | Aide départementale | 4 914,49 € | 5 897,38 € |
| Tyrolienne | 20 078,43 € | 24 094,12 € | Autofinancement | 19 657,94 € | 23 589,53 € |
| Total | 24 572,43 € | 29 486,92 € | Total | 24 572,43 € | 29 486,92 € |

Après en avoir délibéré et avec 2 voix contre (Ghislaine BROQUARD et Anne-Françoise LE BIHAN) et 15 voix pour, le conseil municipal :

- VALIDE cet aménagement ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer un dossier de subvention pour ce projet et à signer tous les documents afférents.

Certifié conforme, le 13/12/2022



Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,

Christophe TERRES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe TERRES', written over a faint, illegible background.

Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-10-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT.

Etaient absents : Philippe DEPUTTE absent excusé
Myriam ROSSOLIN absente excusée
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Christophe TERRES

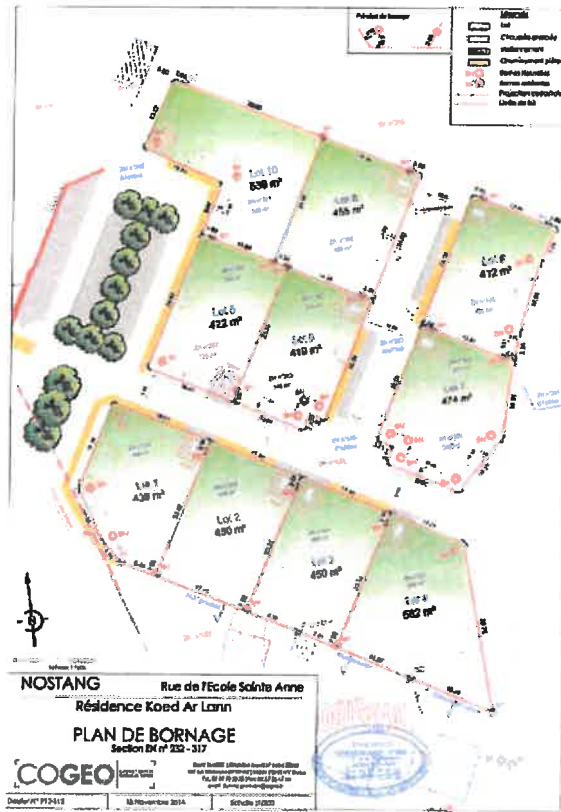
CESSION DU LOT NUMERO 10 DE LOTISSEMENT DE KOED AR LANN

VU la délibération numéro DE2022-03-09 en date du 30 mars 2022 portant sur le projet d'installation d'une micro-crèche privée ;

VU le règlement du lotissement et le prix de vente fixé pour sa commercialisation ;

CONSIDERANT la demande de la société PEEVES et de réseau des Petits Babadins.

Marie LE QUINTREC explique qu'après une étude de marché le réseau des Petits Babadins souhaite installer une micro-crèche sur notre territoire et le lot 10 du lotissement de Koed Ar Lann réunit l'ensemble de leurs critères.



Le prix de vente du mètre carré du lotissement est de 130 € TTC du mètre carré décomposé comme suit :

| LOT | SUPERFICIE EN M2 | ACQUISITION | | PRIX DE VENTE HT | | MARGE HT | TVA | | PRIX TTC (1) |
|-----|------------------|-------------|------------|------------------|-------------|-------------|--------|-------------|--------------|
| | | PRIX M2 | MONTANT HT | LE M2 | LE LOT | | TAUX | MONTANT | |
| 10 | 539 | 18,46 € | 9 949,94 € | 111,41 € | 60 049,99 € | 50 100,05 € | 20,00% | 10 020,01 € | 70 070,00 € |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- **APPROUVE** la cession du lot numéro 10 cadastré ZN 331 d'une surface de 539 m2 à la société PEEVES dont le siège social se situe 29, rue de Vernet – 75 008 PARIS pour la construction d'une micro-crèche ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **FIXE** le prix de vente du lot à 60 049,99 € HT avec une TVA sur la marge de 20 % soit 10 020,01 € pour un prix TTC du terrain de 70 070 € ;
- **PRECISE** que la signature de l'acte de vente sera conditionnée à l'obtention par l'acquéreur du permis de construire du bâtiment.

Certifié conforme, le 13/12/2022

Le secrétaire de séance,
 Christophe TERRES

Le Maire,
 Jean-Pierre GOURDEN.

Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-10-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT.

Etaient absents : Philippe DEPUTTE absent excusé
Myriam ROSSOLIN absente excusée
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Christophe TERRES

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur Denis L'ANGE adjoint aux finances précise qu'afin de permettre le paiement des dernières factures avant la clôture de 2022, il est proposé au conseil municipal de réajuster les crédits budgétaires comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601485-20221212-20221005-DE

DM3

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager) | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-60623 : Alimentation | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-611 : Contrats de prestations de services | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6135 : Locations mobilières | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6156 : Maintenance | 0,00 € | 12 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6262 : Frais de télécommunications | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 0,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-73111 : Impôts directs locaux | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 25 000,00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 25 000,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 25 000,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2031-43 : Réhabilitation de la mairie | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2184-16 : Acquisition matériel, outillage et mobilier | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2315-43 : Réhabilitation de la mairie | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 25 000,00 € | | 25 000,00 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative numéro 3 telle que proposée ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

Certifié conforme, le 13/12/2022

Le Maire,




Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,

Christophe TERRES



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2022-10-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT.

Etaient absents : Philippe DEPUTTE absent excusé
Myriam ROSSOLIN absente excusée
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Christophe TERRES

PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi de finances pour 2022 ;
VU la délibération du conseil communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté en date du 1^{er} décembre 2022

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département sur les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface plancher close et ouverte dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égales à 1.80 mètre, y compris les combles et les caves.

Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est possible par délibération concordantes des communes membres et de leur EPCI compétences. Les 5 communes membres et la communauté de communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Il est proposé que les communes reversent toutes le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la BBO Communauté, compte tenu des investissements d'aménagements qu'elle porte. Ce pourcentage est fixé à 10%. La recette attendue pour la BBO Communauté est de 50 000 € environ. Ce reversement se fera de manière annuelle en année N+1. Ainsi au plus tard, au 1^{er} juin de chaque année, la commune transmettra à la communauté de commune une copie de la page du compte de gestion de l'année N-1 sur laquelle figure le montant de la taxe d'aménagement perçue. Les reversements seront imputés en section d'investissement. Les présentes dispositions sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2022, pour un versement en 2023.

Après en avoir délibéré et avec 4 voix contre (Jean-François THIEBOT, Solenn LOEZIC, Denis L'ANGE et Véronique PERON) et 3 abstentions (Nolwenn GENTIL, Didier LE CHANU, Lucie KOWAL).

- **APPROUVE** le principe de reversement de 10 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes
- **DECIDE** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022
- **AUTORISE** Monsieur Le à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération cette délibération

Certifié conforme, le 13/12/2022



Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,

Christophe TERRES

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'CT', is written over the printed name 'Christophe TERRES'.